

Dans ce numéro

Quoi de neuf?

Faits saillants

Apprenez à les connaître

Mieux connaître votre représentant du service à la clientèle

Liste de vérification pour la fin de l'année

Se préparer pour la fin de l'exercice

Bulletin de Payworks
La fin de l'année
2014

the
works



Quoi de neuf?

Calendrier des jours fériés

Les bureaux de Payworks seront fermés le 25 et 26 décembre et le 1^{er} janvier.

Comme les services de messagerie seront fermés le 25 et 26 décembre et le 1^{er} janvier, il n'y aura aucun envoi aux clients ni de livraisons de nos bureaux.

Joyeuses fêtes!

Hausse du salaire minimum

Le 31 décembre 2014, le salaire minimum augmentera au Nouveau-Brunswick pour passer à 10,30 \$ l'heure.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette hausse du salaire minimum, vous pouvez visiter le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Nomination de JP Perron à titre de président

Payworks a fait une annonce à l'interne selon laquelle JP Perron était devenu le président de Payworks dans le cadre de la progression naturelle de la société et que Barb Gamey conservait son rôle de chef de la direction de Payworks. Cette annonce a fait suite à plusieurs années de croissance continue, dont l'atteinte du jalon du dix millièm client en janvier 2014.

Lisez le communiqué de presse à Payworks.ca/fr/in-the-news.asp.

Association avec Meridian

Payworks s'est associée avec Meridian, la caisse populaire la plus importante de l'Ontario, pour offrir à ses membres des solutions pour le traitement de la paie, la gestion des ressources humaines et la gestion de l'emploi du temps.

Payworks a le plaisir d'annoncer son association avec Meridian afin de pouvoir offrir à ses 19 000 Membres et plus des solutions souples et à coût abordable.

Lisez le communiqué de presse à Payworks.ca/fr/in-the-news.asp.

Apprenez à les connaître

Mieux connaître votre représentant du service à la clientèle

Salma Belghiti est une représentante à la clientèle de Payworks qui travaille avec les clients de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) pour son programme Simplissimo. En octobre dernier, Salma a célébré son premier anniversaire auprès de Payworks. Elle est titulaire d'un diplôme en tourisme et a travaillé dans les domaines de l'administration et des ventes avant de se joindre à l'équipe de Payworks.

Salma trouve facile de travailler avec tous ses clients et aime les aider à procéder au traitement de leur paie en douceur. Les journées de travail

qu'elle préfère sont celles où elle forme de nouveaux clients et les initie au traitement de la paie; elle sent alors qu'ils sont reconnaissants à Payworks de réduire en peu leur charge de travail dans ce domaine.

Elle parle trois langues, dont l'anglais et le français, et elle a immigré au Canada seule à l'âge de 17 ans, tout de suite après avoir terminé ses études secondaires.

En dehors du travail, Salma aime s'entraîner, aller dans les magasins et voyager. L'été, elle accompagne son copain et son frère à des expositions

d'automobile. L'hiver, elle se met en mode hibernation. En effet, l'hiver à Winnipeg est TRÈS FROID! Lorsque les tâches du traitement de fin d'année seront terminées, elle prendra probablement des vacances sous les tropiques.

Conseil de Salma pour le traitement de la paie : En traitant vos relevés d'emploi avant de les transmettre à Payworks, vous épargnez beaucoup de temps au moment de l'intégration et à long terme. Indiquer votre numéro de paie lorsque vous communiquez avec elle l'aidera également à vous aider plus rapidement!



Salma Belghiti

Représentante du service à la clientèle
Programme Simplissimo de la FCEI

Liste de vérification pour la fin de l'année

Se préparer pour la fin de l'exercice

Payworks s'est engagée à continuellement améliorer son service à la clientèle, par exemple en facilitant le processus de traitement de fin d'année et en fournissant à ses clients un accès facile à des renseignements en ligne.

Les améliorations que nous avons apportées cette année comprennent un rapport de fin d'année intuitif et un accès aux archives permettant de visualiser et d'imprimer les rapports de fin d'année et les formulaires d'impôt des employés.

La liste de vérification pour le traitement de fin d'année indique les tâches qui exigent votre participation pour assurer l'exactitude des résultats dans vos rapports de fin d'année pour les employés et l'employeur et les formulaires d'impôt.

Description de tâche	Calendrier recommandé
1 Revoir la documentation de fin d'année	Disponible maintenant
2 Confirmer le calendrier des émissions de paie pour la nouvelle année	Mi-novembre
3 Revoir les rapports de fin d'année préliminaires: <ul style="list-style-type: none"> Vérifiez les numéros d'assurance sociale et les adresses postales de tous les employés. Vérifiez les déficits pour les cotisations RPC/AE – À noter que des déficits pour les cotisations obligatoires au RPC peuvent survenir lorsqu'un employé atteint l'âge de 18 ou de 70 ans pendant l'année civile. Comparaison du total des versements dans le rapport des cases avec votre PD7A (relevé de compte) de l'ARC. 	À chaque émission de paie
4 Revoir les affectations des boîtes de fin d'année par élément de paie	Fin de novembre
5 Entrer tous les avantages imposables qui entrent dans le calcul des retenues obligatoires	Avant ou à la dernière émission de paie de l'année courante
6 Entrer tous les paiements manuels et reversements non encore enregistrés	Avant ou à la dernière émission de paie de l'année courante et avant l'autorisation des formulaires d'impôt
7 S'assurer que les ex-employés sont inclus dans les rapports de fin d'année	Avant ou à la dernière émission de paie de l'année courante et avant l'autorisation des formulaires d'impôt
8 Entrer les rajustements cumulés avant l'autorisation des formulaires d'impôt de fin d'année	Avant ou à la dernière émission de paie de l'année courante et avant l'autorisation des formulaires d'impôt
9 Revoir et autoriser les rapports finaux et les formulaires de fin d'année	Avant le 21 février 2015

N'oubliez pas de tenir compte du calendrier de la période des fêtes – Les paiements ne peuvent pas être datés d'un jour férié ou bancaire. Par conséquent, les dates de traitement de la paie doivent être prises en fonction des dates de ces jours fériés. Consultez le tableau à droite pour connaître les dates de traitement de la paie de Payworks pendant la période des fêtes 2014.

Si vous avez des questions à propos du traitement de fin d'année, veuillez communiquer avec votre représentant du service à la clientèle au 1.866.788.3500.

Calendrier de la période des Fêtes de 2014 - Dates de traitement de la paie et d'exécution

Date du paiement	Date du traitement	Date de l'exécution
24 décembre 2014	19 décembre 2014	22 décembre 2014
29 décembre 2014	22 décembre 2014	23 décembre 2014
30 décembre 2014	23 décembre 2014	24 décembre 2014
31 décembre 2014	24 décembre 2014	29 décembre 2014
2 janvier 2015*	29 décembre 2014	30 décembre 2014

* Remarque : Le 2 janvier est un jour bancaire au Québec. Veuillez modifier les dates de paiement au besoin.

Jours fériés (bancaires) en 2015

Jours fériés de Payworks et des banques en 2012	Date	Jour férié des banques
Jour de l'an	1 ^{er} janvier 2015	Jeudi 1 ^{er} janvier
Congé traditionnel (QC)**	2 janvier 2015	Vendredi 2 janvier
Jour de la famille (CB)	9 février 2015	Lundi 9 février
Jour de la famille (AB, SK, ON)	16 février 2015	Lundi 16 février
L'île en fête (PE)	16 février 2015	Lundi 16 février
Jour de Louis Riel (MB)	16 février 2015	Lundi 16 février
Jour de Viola Desmond (NS)	16 février 2015	Lundi 16 février
Fête du patrimoine (YT)	20 février 2015	Vendredi 20 février
Vendredi saint	3 avril 2015	Vendredi 3 avril
Jour de Victoria	18 mai 2015	Lundi 18 mai
Fête nationale (QC)**	24 juin 2015	Mercredi 24 juin
Fête du Canada	1 ^{er} juillet 2015	Mercredi 1 ^{er} juillet
Congé provincial***	3 août 2015	Lundi 3 août
Fête du travail	7 septembre 2015	Lundi 7 septembre
Jour de l'Action de grâces	12 octobre 2015	Lundi 12 octobre
Jour du Souvenir	11 novembre 2015	Mercredi 11 novembre
Noël	25 décembre 2015	Vendredi 25 décembre
Lendemain de Noël	26 décembre 2015	Lundi 28 décembre
Jour de l'an	1 ^{er} janvier 2016	Vendredi 1 ^{er} janvier

** Québec seulement

*** Jour férié en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse seulement. En Alberta, ce jour férié est accordé à la discrétion de l'employeur.